



*Dompierre-sur-Yon, le 5 mai 2020*

**M. Le Maire**

*A l'attention des parents d'élèves des écoles Pierre  
Menanteau et Sacré Coeur*

*L'actualité de la lutte contre le coronavirus COVID 19 sur : <https://www.dompierre-sur-yon.fr/>*

**Objet : Rentrée scolaire du 14 mai – Modalités d'organisation**

Madame, Monsieur,  
Chers parents d'élèves,

Le gouvernement a laissé aux communes la responsabilité de décider de l'ouverture ou non des écoles. Avec les directeurs des écoles, les représentants de parents d'élèves, le centre social Espac'Yon et les services municipaux, en lien avec l'inspection académique, nous avons étudié attentivement les conditions dans lesquelles l'accueil des élèves à chaque étape de la journée scolaire (entrée à l'école, présence en salle de classe, récréation, circulation des groupes, accueil et restauration scolaire) pourrait se faire dans le respect du protocole sanitaire.

Vous avez été nombreux à répondre au questionnaire envoyé par l'école de votre enfant pour connaître vos intentions concernant le retour à l'école et nous vous en remercions. Ces informations nous ont permis de construire un plan de reprise scolaire adaptée à notre commune.

**Sous réserve de nouvelles dispositions de l'Etat, voici les informations que nous pouvons vous communiquer dès aujourd'hui.**

**Lundi 11 et mardi 12 mai 2020** seront les jours de prérentrée des enseignants. **Mardi 12 mai** sera le jour de test du protocole sanitaire. **Mercredi 13 mai**, les locaux des écoles feront l'objet d'un bionettoyage, condition indispensable pour que la rentrée se tienne. Pas d'accueil des enfants ces jours-là.

- **A compter du 14 mai**, reprise de la scolarité sur la base du volontariat, par groupe de 15 élèves maximum par classe. La scolarisation de votre enfant s'effectuera sur le rythme : 2 jours à l'école, 2 jours à la maison. Les fratries auront classe les mêmes jours.
- **Accueil périscolaire** : Vu les normes sanitaires drastiques imposées concernant l'usage des jeux et la limitation de brassage des groupes classes, l'accueil périscolaire matin et soir n'aura pas lieu.
- **Repas** : les enfants scolarisés auront la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire. Celui-ci, pour respecter le protocole sanitaire pourra fonctionner pour 190 enfants maximum. Pour assurer

cette organisation, il est donc demandé aux familles qui en ont la possibilité, de récupérer leurs enfants pour déjeuner à la maison. Les horaires pour récupérer les enfants seront assouplis.

- **Horaires scolaires** : Arrivée le matin entre 8h30 et 9h15. Fin de l'école entre 16h15 et 16h45. Les horaires d'accueil sont élargis pour gérer le flux des élèves et familles aux abords de l'école et éviter le brassage et croisement des différents groupes d'élèves. Les familles ne pourront plus pénétrer dans l'école, même en maternelle. Les enseignants et personnel municipal accueilleront les enfants à leur arrivée.
- **Récréations** : les récréations seront organisées par groupes de classe en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière.
- **Transport scolaire vers les écoles de Dompierre-sur-Yon** : le transport scolaire reprend le 12 mai au matin selon les horaires habituels.
- **Les élèves ne venant pas à l'école** bénéficieront du travail en distanciel.

Les directeurs et enseignants reviendront vers chaque famille pour vous indiquer dans quel groupe classe se trouve votre enfant.

Bien évidemment, l'ensemble du personnel éducatif et municipal veillera à l'application des mesures d'hygiène et au respect des différents gestes barrières.

Nous sommes pleinement conscients que cette organisation ne facilitera pas l'organisation au sein des familles. Mais c'est celle que nous avons retenue en tenant compte à la fois des consignes sanitaires actuelles et du bien-être des enfants.

Nous vous invitons à lire, sur le site Internet de la mairie, le protocole sanitaire. Vous verrez que l'équation n'était pas toujours facile à résoudre. Les activités des enfants y sont extrêmement limitées et les contraintes très fortes.

J'ai fait connaître à Monsieur le Préfet les dispositions que nous prenions pour assurer cette reprise scolaire dans les meilleures conditions.

Bien sûr, l'ensemble des acteurs éducatifs s'adaptera aux directives nationales si elles évoluaient (comme c'est souvent le cas en ce moment).

Aussi l'organisation détaillée dans le présent courrier sera testée au moins jusqu'au 29 mai. Elle pourra être adaptée, notamment en cas d'évolution de la réglementation en la matière.

Les enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise selon la liste établie par le gouvernement (personnel soignant, médico-social, force de l'ordre, la Poste, enseignants) seront accueillis tous les jours, y compris du 11 au 13 mai, comme c'est le cas depuis le 16 mars dernier. Ils seront accueillis au CLAP par les animateurs d'Espace'Yon.

S'ils ne l'ont pas déjà fait, ils sont invités à prendre contact avec l'accueil de la mairie, soit par mail : [mairie@dompierre-sur-yon.fr](mailto:mairie@dompierre-sur-yon.fr) (en précisant « Ecole » dans l'objet du mail), soit par téléphone au 02 51 07 59 08.

Par ailleurs, toute personne rencontrant des difficultés pour la garde de ses enfants est invitée à contacter l'accueil de la mairie.

La crise sanitaire que nous vivons va modifier nos pratiques sur un long temps. Elle va conduire à nous adapter progressivement et en permanence.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, chers parents d'élèves, de mes sentiments dévoués,

**Philippe GABORIAU**

Maire

